

La Tzoumaz, juin 2023

English translation available on www.latzoumaz.ch in the "Second homeowner" area. (at the bottom of the homepage)
Deutsche Übersetzung verfügbar am www.latzoumaz.ch im «Eigentümern» Bereich. (am Ende der Seite)

Chères et chers propriétaires de résidence secondaire,

L'Office du tourisme a le plaisir de vous contacter au sujet du **VIP Pass été 2023**. Comme les années précédentes, nous ne renvoyons pas de nouvelles cartes VIP Pass mais vous pouvez réutiliser celles en votre possession.

Pour utiliser votre VIP Pass cet été, veuillez prendre connaissance des instructions au [verso](#) de cette lettre.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, changer les détenteurs bénéficiaires de vos VIP Pass. Pour cela, nous vous prions de bien vouloir suivre les étapes suivantes :

- Nous écrire une demande de modification à info@latzoumaz.ch
- Votre courriel doit contenir les informations suivantes : nom du propriétaire ayant droit au VIP Pass (si ce n'est pas vous) et les numéros de carte à modifier.
- Nous vous enverrons par courrier vos VIP Pass à la même adresse de facturation que pour les taxes de séjour. Possibilité également, sur demande, de les récupérer directement sur place à l'office du tourisme.
- **Le délai de demande de modification est fixé au 30 juin 2023. Passé ce délai, aucun changement ne sera accepté.**

Nous restons volontiers à disposition pour tout complément d'information par téléphone au +41 (0) 27 305 16 00, email à info@latzoumaz.ch ou directement à l'office du tourisme et nous nous réjouissons de vous accueillir dans la région de Verbier -Val de Bagnes – La Tzoumaz cet été.

Retrouvez toutes les informations et conditions générales liées au VIP Pass en vous rendant sur notre site www.latzoumaz.ch/vip-pass !

Avec nos meilleures salutations,
La Tzoumaz Tourisme

Réactivation des cartes

Afin de bénéficier du nouveau bouquet de prestations valide durant l'été 2023, vous devez aujourd'hui réactiver votre VIP Pass. Pour cela, il vous suffit de procéder de la même manière que l'année dernière en vous rendant sur le site : www.latzoumaz.ch/vip-R2.
Besoin d'aide ? Vous trouverez la marche à suivre sur notre site internet www.latzoumaz.ch dans la section « Propriétaires » (en bas de page).

Une fois activé, votre pass est valable jusqu'à fin octobre 2023.

À la fin de la saison, vous devrez à nouveau conserver vos pass. Vous pourrez les réutiliser pour l'été d'après.

Veillez tout de même noter que les cartes restent personnelles, nominatives et donc intransmissibles tout au long de la saison, et **qu'EN CAS DE PERTE OU D'OUBLI, UNE NOUVELLE CARTE VOUS SERA FACTURÉE CHF 10.-/PCE.**